

1

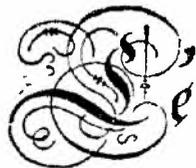
(N^o 48.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1836.

PROJET DE LOI

*Présenté par M. le Ministre des Finances, tendant à allouer un
crédit provisoire à son département pour l'exercice de 1837.*

 Leopold,

Roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut.

Sur la proposition de notre ministre des finances.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Le projet de loi, dont la teneur suit, sera présente, en
notre nom, à la Chambre des Représentans par notre ministre
des finances.

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au ministre des finances un crédit provi-
soire de quinze cent mille francs, à l'effet de pourvoir aux
traitemens des fonctionnaires et employés de son dépar-
tement.

Donné à Laeken, le 22 décembre 1836.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

E. D'HUART.